

*Le budget*

[Français]

## RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DES DÉPENSES

Les mesures de contrôle des dépenses présentées dans ce budget sont dures. Elles traduisent le fait que, après plusieurs années de restriction, on ne peut réduire les dépenses sans douleur. L'idée selon laquelle les dépenses pourraient être sensiblement réduites sans que cela ait un effet réel hors du secteur public ne tient tout simplement pas compte de la façon dont, en pratique, l'État dépense l'argent du contribuable.

[Traduction]

## PLAN DE CONTRÔLE DES DÉPENSES

Notre plan de contrôle des dépenses sur deux ans aura une influence marquée sur les dépenses de programmes. Tous les secteurs de dépenses de programmes ont été examinés, et les mesures proposées touchent un large éventail de programmes. En élaborant ces mesures, nous avons tenu compte de la situation financière des citoyens canadiens ainsi que des administrations publiques.

Le Plan ne touche pas les principaux transferts aux particuliers, c'est-à-dire les prestations aux personnes âgées, les allocations familiales, les pensions et allocations d'anciens combattants et les prestations d'assurance-chômage. Il ne s'applique pas non plus au programme de péréquation, ni aux transferts du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces qui bénéficient de la péréquation.

Nous avons limité la croissance d'un certain nombre de programmes à 5 p. 100 par année pour les deux prochains exercices. Cette mesure touche les paiements du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces qui sont en meilleure posture financière, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, ainsi que certaines dépenses consacrées aux sciences et à la technologie, et aux programmes des Indiens et des Inuit. Dans le budget de 1989, les dépenses prévues pour la défense et l'aide à l'étranger étaient sensiblement réduites. Étant donné la situation financière actuelle, leur croissance sera limitée à 5 p. 100 par rapport à cette base réduite.

Un certain nombre de programmes resteront gelés à leurs niveaux de 1989-90 pendant les deux prochains exercices. Les transferts totaux par habitant versés aux provinces dans le cadre du Financement des programmes établis demeureront constants. Ils continueront pourtant d'augmenter, parallèlement à la population des provinces.

Nous avons réduit ou éliminé un certain nombre de programmes. Compte tenu des aspects économiques du projet et de la situation financière actuelle, le gouvernement ne donnera pas suite à son offre d'aide aux travaux de construction du projet OSLO, d'exploitation de sables bitumineux. Le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada prend fin à minuit le 19 février.

Le gouvernement ne donnera pas suite au projet de brise-glace Polar 8 en raison des augmentations importantes des devis, des délais qui ont contribué à ces augmentations et de l'évolution de la conjoncture internationale.

L'aide aux entreprises s'inspirera davantage des principes de l'entreprise privée. À quelques exceptions près, les subventions seront éliminées et l'aide financière sera remboursable selon des modalités plus rigoureuses. Il sera ainsi clair que nous privilégions l'investissement dans le développement économique plutôt que les subventions au secteur privé.

[Français]

Nous mettons en place toute une gamme d'autres mesures qui rendront les activités gouvernementales plus efficaces et moins coûteuses. Mentionnons notamment la privatisation et les mesures touchant les sociétés d'État, que j'ai déjà abordées. Le plafonnement à 2 p. 100 de l'augmentation annuelle des budgets de fonctionnement et d'entretien des ministères, qui est en vigueur depuis 1986-1987, sera maintenu jusqu'en 1994-1995.

• (1710)

[Traduction]

Toutes ces mesures montrent bien que le gouvernement fédéral se serre la ceinture; nous avons réduit nos propres coûts et continuerons de le faire.

Les dépenses totales consacrées aux programmes autres que ceux qui ne sont pas touchés par le plan de contrôle ou dont la croissance est limitée descendront, au cours de la prochaine année, à un niveau inférieur de 800 millions de dollars à celui de l'exercice en cours. L'ensemble des dépenses de programmes fédérales augmentera de 3 p. 100 l'an prochain, soit nettement moins vite que l'inflation. Les droits au titre des principaux programmes de transferts fédéraux-provinciaux devraient croître à peu près au même rythme que les dépenses de programmes fédérales au cours du prochain exercice. Leur augmentation moyenne sera d'environ 2,3 p. 100 dans le cas de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique de 4 p. 100 pour les provinces de l'Atlantique. Les provinces à revenus plus faibles continueront de bénéficier d'un soutien fédéral proportionnellement plus important que celles à revenus élevés.

Le déficit est un problème national. Il exige une solution nationale. Si nous voulons redresser les finances de la nation, les provinces doivent faire leur part, de la même façon qu'elles bénéficieront d'une diminution de l'inflation, d'une réduction des taux d'intérêt et d'une croissance économique soutenue.

## POURSUITE DU REDRESSEMENT FINANCIER

Ces mesures, conjuguées aux restrictions de dépenses des années précédentes, ont permis de replacer le déficit sur une courbe décroissante sans augmentation d'impôt